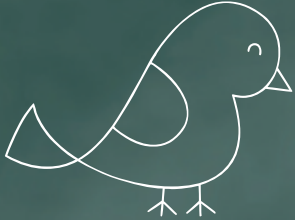
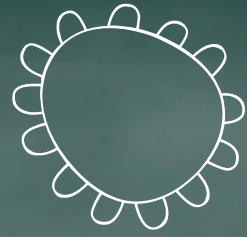




Administration communale  
de Reckange-sur-Mess



# Rentrée 2017/2018



Schoulbuet Gemeng Reckeng/Mess

---

Reckeng - Pisseng - Lampech - Ehleng - Riedgen - Wickreng



# Impressum

**Editeur responsable:**

Administration Communale de Reckange-sur-Mess

**Photos et Contenu:**

Personnel Enseignant, APERM, Elterevertrieder, A.C. Reckange-sur-Mess

**Impression:**

Reka Print +  
2a, Zare Ilot-Est  
L-4385 Ehlerange  
tél.: 48 26 36-1  
[www.reka.lu](http://www.reka.lu)

Imprimé sur du papier Cyclus print couché mat





# Chers parents!

---

Ce bulletin scolaire nous permet de rassembler bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser tout au long de l'année scolaire 2017/2018.

En espérant que ce Schoulbuet vous serve de guide utile, nous vous souhaitons à vous et à vos enfants une année scolaire fructueuse.

**Le personnel enseignant  
de Reckange-sur-Mess**

Toute l'actualité au cours de l'année: <http://reckange.ecole.lu>



# Contenu

	page
Annuaire	5
Rentrée des classes 2017/2018	6
Horaires des classes	6
Surveillance et sécurité	7
Top & Flop	8
Comité d'école	10
Nouveau plan de développement de l'établissement scolaire	10
Les directions de région de l'enseignement fondamental	10
Titulaires des classes	11
Transport scolaire 2017/2018	12
Cycle 1 précoce	13
Cycle 1 et le plurilinguisme	13
Cycle 2, 3 et 4	13
Nouveaux bilans intermédiaires	14
Votre enfant est en cycle 4.2	14
Nouveau cours unique «vie et société»	14
Obligation scolaire	15
Natation et éducation physique	15
Absences	16
Sécurité - Santé	16
Consultations pour parents	17
Pas de portables dans les écoles	17
Manuels scolaires	17
Vacances et congés scolaires 2017/2018	17
Le contingent	18
Charte de l'école pour les enfants, les parents et les enseignants	19
Options 2017/2018	20
Contacts pour les options	20
Le système d'école à Reckange/Mess	21
Elterevertrieder	22
Association des parents d'élèves de Reckange-sur-Mess	25
Maison Relais	26

# Annuaire

Laurence WESTER	maison relais	26 37 12 70		
Diane CHRISTOPHE	cycle 1 précoce	26 37 12 50	661 37 46 16	diane.christophe@education.lu
Carole GUDENDORFF	cycle 1 précoce	26 37 12 50	691 52 82 83	gcarole@pt.lu
Tun FIERMONTE	cycle 1 A	26 37 12 20	691 46 07 12	marie-antoinette.fiermonte@education.lu
Anne SCHMIT	cycle 1 B	26 37 12 30	621 32 32 55	anne.schmit@education.lu
Bina KINKELS	cycle 1 C	26 37 12 40	621 32 72 27	bina_kinkels@hotmail.com
Nadine WEBER	cycle 2.1	26 37 12 31	661 38 81 33	nadine.weber@education.lu
Isabelle MICHELS	cycle 2.1	26 37 12 33	621 42 64 99	isabelle.michels@education.lu
Corinne LONIEN	cycle 2.2	26 37 12 44	621 21 54 23	colo@pt.lu
Jacque BONARIA	cycle 2.2	26 37 12 44	621 71 96 76	jbonaria@pt.lu
Lisa BOSA	cycle 3.1	26 37 12 26		lisa.bosa@education.lu
Martine WAGNER	cycle 3.1	26 37 12 34		martine.wagner@education.lu
Claire ZIMMER	cycle 3.1	26 37 12 34		claire.zimmer@pt.lu
Myriam OESTREICHER	cycle 3.2	26 37 12 23		moestrei@pt.lu
Stéphanie HOELTGEN	cycle 3.2	26 37 12 24	26 59 10 12	s_hoeltgen@live.de
Kim BERNARD	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 22	661 63 72 57	kim.bernard@education.lu
Simone UEBERSCHLAG	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 25		simone.ueberschlag@education.lu
Martine PETERS	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 21	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com
Josiane SCHUMANN	structure d'appui	26 37 12 37	691 42 23 50	josiane.vandesluis@education.lu
Solange BINTENER	enseignant intervenant		621 22 25 25	solange.bintener@education.lu
Viviane KETTEL	enseignant intervenant		661 37 90 91	guerking@pt.lu
Nicole PABST	enseignant intervenant		37 92 44	nicole.pabst@education.lu
Christiane SCHMIT	enseignant intervenant		691 46 01 31	schmit.christiane@education.lu
Keramik Limpach		37 05 56		
Service de Guidance		24 77 59 99		
Ligue médico-sociale		48 83 33-1		
Elterevertrierder				elterevertrierder@reckange.lu
APERM				info@aperm.lu



## Rentrée des classes

La rentrée des classes du cycle 1 précoce et du cycle 1.1 et 1.2 aura lieu le vendredi 15 septembre 2017 à **7h35** jusqu'à 12h30.

La rentrée des classes des cycles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 aura lieu le vendredi 15 septembre 2017 à **7h55** jusqu'à 12h30.



## Horaires

**Cycle 1 (précoce et cycle 1.1 et 1.2)**  
du lundi au vendredi de 7h35 à 12h30.

**Cycles 2.1 - 4.2**  
du lundi au vendredi de 7h55 à 12h30  
et le samedi de 7h55 à 11h45.

# Surveillance et Sécurité

Une surveillance est assurée par des enseignants 15 minutes avant le début officiel des cours des classes des cycles 2 - 4, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours (sauf les enfants du cycle 1).

Nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours de l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne plus stationner ni sur les trottoirs aux alentours ni sur la pelouse à côté du parking. Les enfants quittent les véhicules et passent souvent derrière les autres voitures sans faire attention. De plus, ils doivent passer dans la rue parce que des voitures sont garées sur le trottoir.

Pour éviter ces risques, nous vous invitons à profiter du bus scolaire ou venez chercher votre enfant à pied. Si ce n'est pas possible, veuillez vous garer dans les rues proches de l'école aux endroits autorisés.

Si toutes les personnes concernées respectent ces propositions à l'avenir, elles contribueront à rendre plus sûr le chemin d'école de tous les enfants!



# Top et... Flop!



Autoen, déi eis laanscht loossen



Zu Fouss an d'Schoul göën



Mam Bus an d'Schoul fueren





Autoen déi um Trottoir stinn



Autoen déi am Duerf rennen



Autoen déi eis net laanscht loossen



Autoen déi virun Afahrten parken



Autoen déi falsch fueren



Autoen déi um Busarrêt an am Rond-Point parken

# Vos contacts

## Comité d'école



De gauche à droite : Christophe Diane, Martine Peters, Lisa Bosa, Carole Gudendorff

### Présidente

Martine Peters

### Membres

Lisa Bosa

Diane Christophe

Carole Gudendorff

Suivant les dispositions législatives concernant l'école fondamentale, chaque école dispose d'un comité d'école. Le comité a, entre autre, pour mission de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents et les représentants des parents d'élèves.

## Le plan de développement de l'établissement scolaire

Dès la rentrée prochaine notre école entamera le nouveau PDS. Le PDS renvoie à une démarche structurée, commune et cohérente entreprise par la communauté scolaire. Il vise à répondre pleinement aux spécificités locales de l'école et à ses besoins. Il est pris en compte dans l'organisation scolaire.

La démarche d'analyse et de documentation devra porter sur l'ensemble des dimensions visant la qualité scolaire et devra obligatoirement faire référence aux 6 domaines suivants:

- L'amélioration de l'enseignement de l'apprentissage;
- L'organisation de l'appui pédagogique;
- L'encadrement des enfants à besoins spécifiques/particuliers;
- La coopération et la communication avec les parents d'élèves;
- L'intégration des technologies de l'information et de la communication;
- La coopération avec l'éducation non-formelle.

Sur la base de ce premier travail de réflexion, les écoles pourront prioriser les pistes à retenir, définir des objectifs et planifier les mesures qui en découlent.

(Lettre circulaire de printemps 2017/2018 - Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017/2018)

## Les directions de région de l'enseignement fondamental

Pour la rentrée 2017/2018 le ministère a prévu de remplacer les vingt arrondissements d'inspection actuels par quinze directions de région. Ces directions assureront la gestion et l'inspection journalière des écoles et coordonneront aussi la prise en charge des enfants à besoins éducatifs spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction sera composée d'un directeur (M. Kloos Philippe) et de deux à quatre directeurs adjoints (Paul Claus, Véronique Garofalo, Lynn Kuffer).

# Les titulaires des classes

## Cycle 1 & Cycle 1 Précocé



**Cycle 1 précocé:** Diane Christophe, Carole Gudendorff  
**Cycle 1:** Marie-Antoinette Fiermonte, Anne Schmit, Sabrina Kinkels

## Cycle 2.1 & Cycle 2.2



**Cycle 2.1:** Nadine Weber, Isabelle Michels  
**Cycle 2.2:** Corinne Lonien, Jacquie Bonaria

## Cycle 3.1 & Cycle 3.2



**Cycle 3.1:** Lisa Bosa, Martine Wagner, Claire Zimmer  
**Cycle 3.2:** Stéphanie Hoeltgen, Myriam Oestreicher

## Cycle 4



**Cycle 4 équipe pédagogique:**  
Martine Peters, Simone Ueberschlag, Kim Bernard

## Enseignants intervenants



Viviane Kettel, Christiane Schmit, Josiane Schumann,  
Nicole Pabst, Solange Bintener

## Chers parents,

Les titulaires de classe sont toujours à votre écoute, n'hésitez pas à accepter cette offre en cas de problèmes.

Le titulaire de classe doit toujours être votre première personne de contact.



# Transport scolaire

## ALLER

ARRÊT	LU - SA	Options (LU-ME-VE)
Ehlinge - Brill	7:20	13:55
Ehlinge/Wickrange - Rue du Centre	7:23	13:58
Ehlinge - Um Buer	7:25	14:00
Pissange - Wäschbuer	7:30	14:05
Limpach - Rue du Ruisseau	7:34	14:09
Reckange/Mess - Réispelt	7:42	14:17
Roedgen - Rue de Luxembourg	7:46	14:21
Reckange/Mess - Ecole Kleesenberg	7:50	14:25
Limpach - Ancienne école (LU+ME)		14:30



## RETOUR

ARRÊT	LU - VE Fin à 12:30	SA Fin à 11:45	Options (LU-ME-VE)
Limpach - Rue du Ruisseau			16:00
Reckange/Mess - Ecole Kleesenberg	12:33	11:47	16:03
Reckange - Reispelt	12:35	11:49	16:05
Ehlinge - Brill	12:40	11:54	16:10
Ehlinge/Wickrange - Rue du Centre	12:42	11:56	16:12
Ehlinge - Um Buer	12:45	11:59	16:15
Pissange - Wäschbuer	12:50	12:04	16:20
Limpach - Rue du Ruisseau	12:54	12:08	16:24
Roedgen - Rue de Luxembourg	13:02	12:16	16:32

Nous vous invitons à profiter du bus scolaire ou venez chercher votre enfant à pied svp.

Nous tenons à vous informer que la mission du personnel surveillant du transport scolaire se limite à la surveillance de la discipline dans le bus et du contrôle de descente du bus des enfants. (Lors des activités parascolaires il n'y a pas de surveillance dans le bus.)

### Transport scolaire pour les enfants du précoce

Le collège échevinal informe qu'à partir de l'année scolaire 2017/2018 les enfants fréquentant le précoce peuvent profiter du transport scolaire gratuit. La décision a été prise ensemble avec des représentants du personnel enseignant de l'école et permet aux enfants de devenir plus autonome. Les enfants sont surveillés lors du trajet par l'accompagnatrice Joëlle Kass. Les horaires du bus scolaire sont affichés aux arrêts.

Il est rappelé que chaque enfant doit respecter le règlement d'ordre concernant le transport scolaire de la commune.

# Les cycles

## Cycle 1 précoce

L'éducation précoce s'adresse aux enfants âgés de trois ans révolus avant le premier septembre. Il n'y a pas d'admission en cours de l'année (sauf déménagement). Bien que l'éducation précoce fasse partie du système scolaire, l'inscription est facultative. En classe, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative. Celle-ci est constituée par une institutrice de l'enseignement préscolaire et d'une éducatrice.

Les objectifs principaux de l'éducation précoce sont:

- L'intégration sociale
- La langue luxembourgeoise
- Le passage harmonieux à la vie scolaire

## Cycle 1 et le plurilinguisme

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation du cycle 1 consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise. Il s'agit de la langue de communication commune et elle constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants.

Le luxembourgeois facilite aussi l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1ère année d'études primaires (cycle 2.1). Pour cette raison, il est indispensable que tous les enfants aient, lors de leur entrée en première année d'études, des connaissances suffisantes en luxembourgeois pour ne pas compromettre l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base qui sont déterminantes pour leurs chances de réussite scolaire.

Cette condition essentielle vaut pour tous les enfants, qu'ils soient de langue maternelle luxembourgeoise ou non. Or, si l'objectif est de donner à tous les enfants un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment de leur passage à l'enseignement primaire, il est évident que le développement du luxembourgeois revêt une importance particulière pour les jeunes enfants de langue maternelle étrangère.

En continuité avec le programme d'éducation plurilingue, le cycle 1 mettra en oeuvre, à partir de 2017-2018, une approche plurilingue axée non seulement sur le luxembourgeois mais aussi sur le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoutera ainsi aux missions du cycle 1. Par le biais d'activités ludiques comme des chansons, des comptines, de petites histoires etc. les enseignants vont favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue.

(Lettre circulaire de printemps 2017/2018 - Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017/2018)

## Cycles 2, 3 et 4

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la musique ;
- la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Aux cycles 2 et 3 les enfants sont répartis en trois groupes mixtes pour les branches secondaires. Au cycle 4 les enfants sont répartis en trois groupes mixtes pour les branches principales.



# Les cycles

## Nouveaux bilans intermédiaires

Les nouveaux bilans intermédiaires, introduits dans les cycles 2.1, 3.1 et 4.1 en 2016/2017 sont valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D.

En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter). Dans les autres branches (éveil aux sciences, ...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble.

## Votre enfant est en cycle 4.2

Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 définit une nouvelle procédure d'orientation.

Le processus de prise de décision et la procédure débiteront dès le cycle 4.1. Au troisième trimestre du cycle 4.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

La réforme introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle 4.2. C'est seulement en cas de désaccord entre les parents et le titulaire de classe que siègera une commission d'orientation.

(voir p.6 de la Lettre circulaire de printemps 2017/2018 - Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017/2018)

## Nouveau cours unique « Vie et société »

Dans le cadre de la séparation de l'Église et de l'État, les deux leçons d'instruction religieuse et morale respectivement d'enseignement moral et social seront remplacées à partir de la rentrée scolaire 2017/2018 par le cours unique «vie et société».

Les visées de ce cours sont:

- présenter de manière objective et neutre les grands courants religieux et philosophiques
- éduquer les élèves aux valeurs universelles qui fondent notre vivre ensemble.

Ce cours sera obligatoire et mettra fin à la séparation des élèves selon leur inscription soit au cours d'instruction religieuse et morale, soit au cours d'éducation morale et sociale. Par conséquent, la procédure d'inscription moyennant la distribution d'un formulaire n'est plus nécessaire.

# Informations utiles

## Obligation scolaire

Sont admissibles dans l'école fondamentale de la commune, les enfants résidants dans la commune de Reckange-sur-Mess. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1er mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

La fréquentation d'une classe du cycle 1 est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours.

Pour des motifs légitimes, l'enfant peut être dispensé de la fréquentation d'une classe du cycle 1. L'inadmissibilité temporaire ou définitive d'un enfant à une classe du cycle 1, ou encore son exclusion, est décidée par la commission scolaire, sur l'avis concordant de l'inspecteur et de la commission médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Remarque : Les cours des cycles 2.1 - 4.2 du samedi font partie de l'horaire normal et sont donc obligatoires.

## Natation et éducation physique

Tous les élèves de l'enseignement primaire suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. Ils amèneront short et t-shirt pour être encadrés à la piscine.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive d'une autre.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours vous prient de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous et d'une tenue de sport (short et t-shirt). Un élève sans tenue de sport ne pourra pas participer à la leçon d'éducation physique.



## Absences

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence à partir de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Pour toute autre absence de plus de deux demi-journées, il faut demander l'autorisation préalable au comité d'école au moins 15 jours à l'avance.

Absences des élèves (articles 16 et 17 de la loi du 6 février relative à l'obligation scolaire)

*«Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire en lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.»*

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée
- 

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

# Sécurité & Santé

## Que faire en cas d'accident scolaire?

Les accidents scolaires sont assimilés aux accidents du travail et l'association d'assurance contre les accidents indemnise automatiquement les élèves et les intervenants victimes d'accidents scolaires.

## Médecine scolaire et contrôle de santé régulier

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune. Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un dentiste.

Ces tests et mesures de dépistage comprennent:

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante sociale, qui garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, etc.

Contact :

Sophie Reiser (volet social)

Patrice Breuskin (volet médical)

Numéro de téléphone : 48 83 33-1

Site internet : [www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)



### Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion des parents d'élèves au début du 1er trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant. Lors de cette première réunion d'information, les parents reçoivent également toutes les informations nécessaires quant aux nouveaux bulletins et à l'évaluation par compétences.

### Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons et pour empêcher une utilisation abusive. Peu importe la raison pour laquelle un élève apporte son portable, il sera confisqué et ne sera rendu qu'aux parents de l'élève.

### Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale. Les équipes pédagogiques peuvent choisir leur matériel didactique à condition qu'il soit conforme au plan d'études.

### Vacances et congés scolaires 2017/2018

L'année scolaire commence le vendredi 15 septembre 2017 et finit le samedi 13 juillet 2018;  
le congé de la Toussaint commence: le samedi 28 octobre 2017 et finit le dimanche 5 novembre 2017;  
les vacances de Noël commencent: le samedi 16 décembre 2017 et finissent le lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018;  
le congé de Carnaval commence: le samedi 10 février 2018 et finit le dimanche 18 février 2018;  
les vacances de Pâques commencent: le samedi 31 mars 2018 et finissent le dimanche 15 avril 2018;  
jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 10 mai 2018;  
le congé de la Pentecôte commence: le samedi 19 mai 2018 et finit le dimanche 27 mai 2018;  
jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc: le vendredi 23 juin 2018;  
les vacances d'été commencent: le samedi 14 juillet 2018 et finissent le dimanche 16 septembre 2018.

### Remarques

Les classes chôment le jour de la St. Nicolas (6 décembre).

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi.

Le lendemain de la 1<sup>ère</sup> communion, les classes du 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée. Il en est de même pour le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.



# Le contingent

Le contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires (en vigueur) L'article 38 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental constitue la base de la mise en oeuvre du contingent. Le règlement grand-ducal modifié du 18 février 2010 détermine les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires.

## Art. 38

Le conseil communal délibère annuellement sur l'organisation de l'enseignement fondamental, sur la base des rapports établis par les comités d'école, avisés par la commission scolaire et dans le respect du contingent de leçons d'enseignement qui est mis à sa disposition par le ministre.

Le contingent comprend:

1. les leçons attribuées pour assurer l'enseignement de base en tenant compte des normes pédagogiques communément admises en matière d'effectifs de classe;
2. les leçons attribuées pour répondre à des besoins en relation avec la composition socioéconomique et socioculturelle de la population scolaire;
3. les leçons attribuées pour la réalisation des mesures prévues par le plan de réussite scolaire.

L'introduction du contingent se fait progressivement sur une durée de 10 ans qui suit la mise en vigueur de la présente loi.

Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'établissement du contingent. (*Règlement Grand-Ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées aux communes et aux syndicats scolaires pour assurer l'enseignement fondamental*)

Le remplacement du cours d'instruction religieuse et morale et du cours d'éducation morale et sociale par le cours vie et société (VieSo) a conduit à plusieurs changements dans le cadre de l'attribution du contingent. Ainsi, les deux leçons pour la tenue du cours EMS ont été supprimées; en contrepartie, l'encadrement de base est passé de 1,625 à 1,75 leçons hebdomadaires pour tous les élèves.

Le système de modulation du taux d'encadrement de base par le nombre indice social propre à chaque commune n'est pas altéré. La phase d'adaptation du contingent entre 2009 et 2019 telle que prévue par la loi reste applicable. La différence entre le coefficient d'encadrement actuel et celui à atteindre à la fin de la période de transition pour l'année scolaire 2019/2020 est prise en compte par 3 tranches successives égales.

L'indice social applicable est déterminé par le LISER pour une durée de 3 ans; les valeurs de cet indice pour la période de référence 2016-2019 s'appliquent encore pour les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019. Afin de prendre en compte les enfants qui ont été nouvellement inscrits à une école entre le calcul du contingent avant le 15 avril et la fin de l'année scolaire, une adaptation positive du contingent est faite avant la détermination des postes et leçons encore vacants dans le cadre de la liste 2 des postes d'instituteur vacants.

Pour répondre à des besoins exceptionnels et sur demande motivée de la commune ou du syndicat scolaire, demande accompagnée d'un projet d'organisation scolaire et de l'avis de l'inspecteur d'arrondissement, un supplément de leçons pourra être accordé par le ministre.

(Lettre circulaire de printemps 2017/2018 - Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2017/2018)

En raison du contingent les classes du cycle 2 et 3 fonctionnent avec des groupes mixtes (intercycle) dans les branches secondaires. Au cycle 4 les enfants sont répartis en trois classes mixtes (intercycle).

# Charte de l'école

L'objectif de cette charte est d'assumer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents et de développer la tolérance, le respect et l'équité.

## Charte pour les enfants

1. Nous nous respectons les uns les autres. (pas de violence physique ni verbale)
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions.
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions, ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'heure à l'école.
7. Nous respectons notre matériel, celui des autres élèves et celui de l'école.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
10. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
11. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
12. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre,...) nous les laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.
13. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
14. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
15. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
16. En cas de pluie, la récréation a lieu dans le préau.
17. Nous ne courons pas hors de l'enceinte de l'école.

## Charte pour les parents

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. A partir du 3ième jour d'absence, un certificat médical est nécessaire.
6. Quand nous récupérons nos enfants, nous sommes à l'heure.
7. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
8. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.
9. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
10. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
11. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école (sauf les enfants du cycle 1). Dans la cour, ils sont surveillés par le personnel enseignant.
12. Nous n'entrons ni dans la cour, ni dans les bâtiments de l'école avant 12h20.
13. Nous laissons les landaus dehors ou dans le préau et nous ne les amenons pas dans le corridor des classes du précoce et du préscolaire.

## Charte pour les enseignants

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous essayons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous sommes disponibles pour donner des informations aux parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance, de patience et d'ouverture.
7. Nous arrivons à l'heure à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre travail de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline



# Contacts pour les options

Option	Responsable	Tél. école	Privé	E-Mail
Accueil	Wester Laurence	26 37 12 70		
Bicherwurm a Lieseil	Tonnar-Christophe Diane	26 37 12 50	661 374 616	diane.christophe@education.lu
	Biewer-Wallerang Gwendy			
Floristik	Kass Joëlle		621 387 480	
	Deleuran Mireille		621 327 138	
	Weber Nadine	26 37 12 31	661 388 133	nadine.weber@education.lu
Holzwurm	Hoeltgen Stéphanie	26 37 12 24		
Kachen	Weber Nadine	26 37 12 31	661 388 133	nadine.weber@education.lu
	Guerking Viviane	26 37 12 36	661 379 091	guerking@pt.lu
Keramik	Barthel Stéphanie	26 37 12 33	691 742 154	stephanie_barlu@hotmail.com
	Wester Tessy		661 260 551	
	Vandesluis Josiane		691 42 23 50	josiane.vandesluis@education.lu
	Schoul Lampech	37 05 56		
Klick	Gudendorff Carole	26 37 12 50	691 528 283	gcarole@pt.lu
Konscht a Musék	Bernard Kim			
	Ueberschlag Simone	26 37 12 41		
Metti Spagetti	Bosa Lisa	26 37 12 26		lisa.bosa@education.lu
	Lonien Corinne	26 37 12 36	621 251 423	colo@pt.lu
Mir ginn op d'Rees	Schmit Anne	26 37 12 30	621 32 32 55	
	Fiermonte Tun	26 37 12 20	691 460 712	mafier@pt.lu
Modernen Danz an Design	Bernard Kim			
	Bonaria Jacquie		621 719 676	
Natur entdecken an erliewen	Peters Martine	26 37 12 37	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com
	Ueberschlag Simone	26 37 12 41		
Sprang a Sang	Wagner Martine	26 37 12 34		martine.wagner@education.lu
Web-Master	Gudendorff Carole	26 37 12 50	691 528 283	gcarole@pt.lu
	Peters Martine	26 37 12 37	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com

Les cours à options débiteront dans la semaine du 2 octobre 2017 et se termineront le 9 février 2018. Au 2<sup>e</sup> semestre les options commenceront dans la semaine du 19 février 2018 et se termineront le 30 juin 2018. Ils ont lieu chaque fois de 14h30 à 16h00 à l'école de Reckange. L'option „Keramik“ a lieu à Limpach.

Les cours à options sont présentés dans la brochure „Optiounsbuet“, qui est disponible en téléchargement sur [www.reckange.lu](http://www.reckange.lu) (utilisez le code QR ci-dessous).



# Le système d'école à Reckange/Mess

En 1998 une leçon du cours d'instruction religieuse a été supprimée (au lieu de trois leçons, il n'en restait que deux). Le corps enseignant a alors eu l'idée de lancer un projet d'école. Au lieu de libérer les enfants plus tôt le samedi matin, on leur proposait quatre «ateliers» au choix.

Durant les années 1999/2000 le projet «activité et créativité» a été créé tout en proposant un nouvel horaire: toutes les leçons d'enseignement avaient lieu le matin, du lundi au vendredi, de 7.45 heures à 12.15 heures et le samedi jusqu'à 11.30 heures.

Le lundi, mercredi et vendredi après-midi les enfants pouvaient s'inscrire dans différents ateliers au choix. En 1998 il n'existaient pratiquement pas de clubs dans la commune pour les enfants. Les ateliers proposés par le personnel enseignant ont connu un vrai succès. Le projet a été soutenu dès le début par la commune et par le Ministère de l'éducation nationale.

Au cours des dernières années en moyenne 75 % des enfants ont participé à ces ateliers. Le rythme scolaire régulier tous les matins et les ateliers de créativité facultatifs les après-midis auxquels les enfants participent activement et à leur guise, contribuent positivement à l'atmosphère scolaire.

## Pourquoi ce système et quels sont les avantages?

- horaires adaptés aux rythmes biologiques des enfants
- même rythme scolaire pendant les six jours de classe
- le temps d'enseignement des branches principales et des branches secondaires reste, dans ce cas précis, inchangé par rapport à l'horaire traditionnel
- les élèves sont accueillis par leur titulaire et commencent la matinée avec lui
- les après-midi, les enfants peuvent choisir les options qu'ils préfèrent. Le titulaire aussi bien que d'autres personnes qualifiées peuvent donner des cours selon leurs intérêts
- possibilité pour les enfants et leurs parents de répartir les activités extrascolaires, comme le conservatoire de musique ou les clubs sportifs, sur les cinq après-midis.

## Quels sont les objectifs?

- permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer ses talents
  - la tête: penser, se questionner, réfléchir
  - le cœur: sentir
  - la main: agir
- ne pas seulement transmettre du savoir mais aussi du savoir-faire et du savoir-être, car les activités manuelles et artistiques sont d'une importance fondamentale pour un développement équilibré et constituent ainsi un contre-poids aux activités scolaires

- les enfants prennent goût aux nouvelles découvertes et sont invités:
- à découvrir leurs possibilités cachées
- à devenir des enfants intéressés, motivés et équilibrés
- à découvrir l'école comme une ouverture sur la vie quotidienne
- à travailler de manière plus indépendante
- à s'ouvrir d'avantage aux autres enseignants de l'école. Ils se sentent plus à l'aise parce qu'ils font connaissance avec beaucoup d'enseignants.

## Les ateliers de créativité proposés et leurs objectifs

Le personnel enseignant et d'autres intervenants proposent des ateliers de créativité les lundis, mercredis et vendredis après-midi entre 14.30 heures et 16.00 heures.

- les enfants prennent plaisir de réaliser par leurs propres moyens des œuvres artistiques et culturelles qu'ils peuvent présenter à leur entourage
- les enfants travaillent en équipe soit avec d'autres enfants de leur âge, soit avec des enfants d'âges différents. Ils seront donc sensibilisés au fait que chacun d'eux a certaines responsabilités au sein du groupe et qu'ils ne peuvent pas se soustraire à celles-ci s'ils veulent que tout fonctionne au mieux
- dans les activités d'options, tous les enfants travaillent selon leurs talents, leurs dons, leurs capacités, leurs rythmes souvent très différents. Les résultats de leurs efforts sont par conséquent d'un niveau et d'une qualité très différents

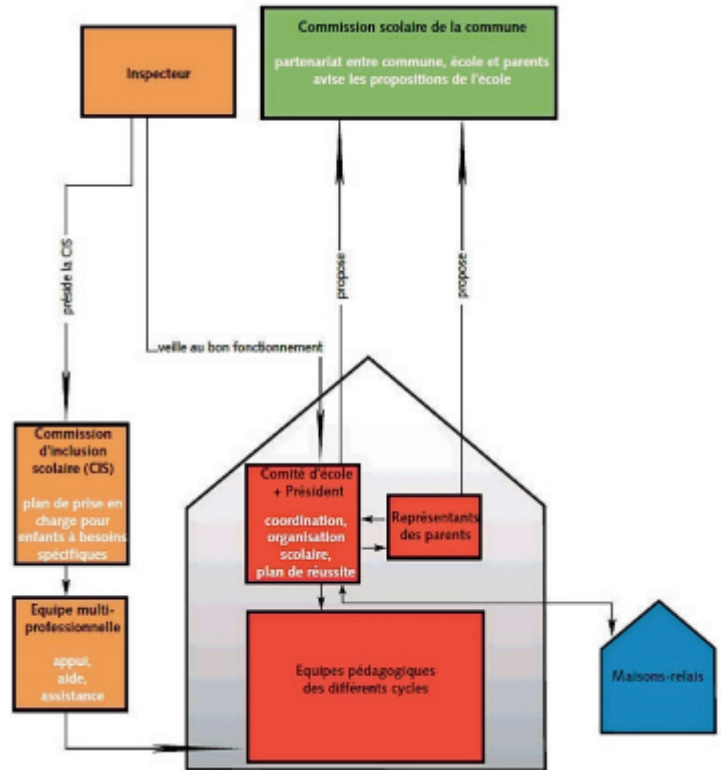
# Elterevertrieder

Als Elterevertrieder vun der Reckenger Schoul...

- ënnerstëtze mir den Dialog innerhalb der Schoulgemeinschaft.
- invitéiere mir d'Elteren, sech ze informéieren, hier Erfahrungen auszutauschen, sech matzedeelen an hier Roll innerhalb vun der Schoulgemeinschaft ze erfëllen.
- wëlle mir e kompetenten Usprichpartner si fir all aktuell Themen am Kader vun der Grondschoul (Schoulrhythmus, éducativ Bedierfnisser, Gesondheet a Sécherheet vun de Kanner, Schoulcharta, Rechter a Pflichte vun de Kanner, dem Léierpersonal, de Betreier, den Elteren...)
- wëlle mir eng aktiv Roll am "plan de réussite scolaire" spillen.

D'Missioun vun den Elterevertrieder ginn am Artikel 49 vum Gesetz vum 6. Februar 2009 betreffend der Grondschoul festgeluegt: D'Elterevertrieder...

- bedeelege sech un Treffere mat dem Schoulkomitee, an dat mindestens 3 mol pro Joer (mat de Schwéierpunkten Budget, Plan de Réussite Scolaire, Schoulorganisatioun)
- An der Versammlung am 3. Trimester gëtt d'Schoulorganisatioun vum kommende Schouljoer mam Léierpersonal diskutéiert, a wann néideg, geännert an ergänzt.
- organiséieren gemeinsam Versammlungen a Manifestatiounen mat de Schoulpartner
- formuléiere Virschléi op Froen, déi d'Schoulliewe betreffen
- si mat 2 Leit an der Schoulkommissioun vertrauden.



Konkret hu mer d'ëscht Schouljoer, nieft eiser Roll als Intermediaire tëschen Elteren an Léierpersonal, de Lies-Projet fir d'Maison Relais weider gefouert, fir dass déi Kanner reegelméisseg virgelies an esou d'Bicher méi no bruecht kréien.

Wann Dir wëllt mat engem vun eis schwätzen, dann zéckt net a schwätzt eis un oder schéckt e E-Mail un d'Adress elterevertrieder@reckange.lu oder schreift eis e Bréif a werft en an eis Bréifkëscht déi sech nieft der Entréesdier vum ale Gebai befënnt.

## Wien kann Elterevertrieder ginn?

All Elteren, deenen hier Kanner an der Grondschoul ageschriwwen sinn, kënnen sech als Kandidat mellen.

## Wéi gëtt en Elterevertrieder?

D'Wiel vun den Elterevertrieder ass all zwee Joer am Oktober. An dësem Joer lafen d'Mandater aus an et sinn Neiwahlen. De President/d'Présidentin vum Schoulkomitee schreift all Elteren un fir wien ze goen an invitéiert se, sech als Kandidat/in ze mellen.

# Restez connectés

L'administration communale de Reckange-sur-Mess vous propose de nombreux moyens afin de rester informés de l'actualité. Ils sont tous proposés à titre gratuit et vous faciliteront votre vie au quotidien. Voici un aperçu qui vous permet de choisir le moyen de communication qui vous convient au mieux.

## SMS 2 Citizen

Ce système permet à l'administration communale d'envoyer des messages urgents à des destinataires spécifiques. Une coupure d'eau vous sera seulement communiquée si votre rue est concernée. De même, ce système permet d'informer les parents d'élèves selon la classe que leur enfant fréquente.

- + des informations urgentes en temps réel
- + seulement des informations qui vous concernent
- + pas d'envoi de publicités
- + la réception des SMS est gratuite

- le système nécessite une inscription préalable (gratuite)

## Reckange.lu

Le site internet est mis à jour régulièrement et informe en détail des démarches administratives et des actualités. Il vous permet également de trouver votre personne de contact. De même, le site vous propose un agenda complet, une liste des associations ainsi qu'une médiathèque qui offre toute sorte de formulaire en téléchargement.

- + le détail de l'actualité
- + une médiathèque (formulaires et photos)
- + un aperçu des manifestations à venir
- + relie l'information aux loisirs

- pas de notifications sur les mises à jour du contenu

## Facebook

L'administration communale est désormais présente sur le réseau social „Facebook“. Ce moyen nous permet de donner un aperçu de l'actualité au quotidien et de partager des moments conviviaux, mais également des informations utiles (changement des heures d'ouverture, chantiers en cours, des manifestations à venir) et d'informer les utilisateurs d'une mise à jour du site [www.reckange.lu](http://www.reckange.lu).

- + un aperçu de l'actualité en quelques mots
- + informations du type „loisir“
- + notifications sur des mises à jour du site internet
- + des informations urgentes en temps réel

- nécessite un compte d'utilisateur auprès de Facebook

## Le «Gemengebuet»

Il s'agit du bulletin communal distribué à tous les ménages des localités de la commune de Reckange-sur-Mess. Sur une trentaine de pages, vous trouvez le détail des séances du conseil communal, les avis officiels, les résultats des analyses de l'eau potable ainsi que toute sorte d'actualité au niveau communal. Chaque édition dispose d'un agenda complet avec tous interlocuteurs, ainsi que d'un extrait du calendrier des manifestations.

- + le détail de l'actualité politique
- + les avis officiels
- + distribué 4 fois par an à tous les ménages
- + disponible en format digital sur [www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)

- se prête pas à des communications urgentes

# APERM

L'APERM est l'association de parents d'élèves, qui aide les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants et suscite la participation de tous les parents pour collaborer avec l'école.

## Nos activités régulières:

- Soutien de projets dans l'école fondamentale
- Séminaires et formations
- Collaboration au plan de réussite scolaire (PRS)
- Organisation „Busschoul“ pour les enfants du cycle 2.1
- Action de collecte de bouchons en plastique ‚E Stopp fir e Mupp‘
- Stand pour accueillir les parents lors du premier jour d'école
- Organisateur des photos de classe
- Coupe scolaire
- Buvette à l'occasion du théâtre des enfants / Marché de printemps et Marché de Noël
- Stand lors de l'arrivée du St. Nicolas
- Nouveau: Organiser la rencontre promouvant l'échange entre les anciens élèves et le cycle 4.2
- Co-organisation de la fête scolaire en juillet
- Remise de cadeaux de fin d'année aux élèves du cycle 4.2

## A propos des bénéficiaires ...

Grâce aux revenus générés lors des diverses manifestations et par les cartes de membre, l'APERM peut soutenir financièrement différents projets de l'école fondamentale et de la Maison Relais. Ainsi, pendant l'année scolaire 2015/2016, l'APERM a supporté financièrement les projets suivants:

- acquisition de flûtes à bec pour tous les élèves du cycle 2
- Rotondes Zaubermillen – Lecture Betsy Dentzer
- Visite 24h Electro Kids @ Rockhal,
- Atelier reliure
- Lecture Roland Meyer
- souvenir (livre photo) offert à chaque élève du cycle 4.2
- Maison relais: acquisition de matériel

## Notre rôle:

- Nous représentons les intérêts des parents et des élèves vis-à-vis de l'école fondamentale, des structures d'accueil et des structures périscolaires de la Commune de Reckange-sur-Mess, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.
- Nous sommes à l'écoute des parents.
- Nous informons et renseignons les parents sur les différentes activités que nous menons et sur les réflexions auxquelles nous participons.
- Nous nous échangeons avec le comité sur le plan de réussite scolaire (PRS)
- Certains de nos membres ont un mandat de représentant des parents.
- Certains de nos membres sont représentés dans la commission scolaire

## Comment nous contacter?

Pour être au courant de nos activités, consultez notre site web [www.aperm.lu](http://www.aperm.lu) et rejoignez notre groupe Facebook «Elterevereenegung Reckeng op der Mess (A.P.E.R.M.)»



## Vous avez une question ou des idées à proposer?

Pour toute information ou suggestion, n'hésitez pas à contacter un membre du comité, à envoyer un mail à l'adresse [info@aperm.lu](mailto:info@aperm.lu) ou à mettre un message dans la ‚Plapperkëscht‘ qui se trouve près de l'entrée de l'ancien bâtiment.

## FAPEL News

Le périodique « FAPEL News » édité par la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg informe sur des sujets d'actualité, paraît 4 fois par an et est distribué gratuitement à tous les membres actifs des associations et comités affiliés à la FAPEL.

Toute personne ou organisation intéressée, peut l'abonner gratuitement, en renvoyant le formulaire de commande qui se trouve sur le site [www.fapel.lu](http://www.fapel.lu) au secrétariat de la FAPEL.

## Le Comité

Marc Ludwig (président)  
Norbert Mathieu (vice-président)  
Daniel Manco (secrétaire)  
Nadine Bernar-Willems (trésorière)  
Steve De Bernardi  
Barbara Erasmy  
Steve Hoffmann  
Dan Pandolfi  
Myriam Thorn

## Pot de la rentrée

L'Association des parents APERM accueille cordialement tous les parents lors de la rentrée scolaire du 15 septembre dans l'entrée du nouveau bâtiment scolaire. A cette occasion, nous aurions l'occasion de souhaiter spécialement la bienvenue aux parents des enfants qui font leur première rentrée.

## Remerciements

Nous souhaitons vivement remercier tous les parents, les amis, les clubs, la commune et les différentes commissions de la commune qui nous ont aidés tout au long de l'année à réaliser nos différentes activités. Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre participation, tant financière en devenant membre de notre association sans but lucratif que physique en donnant un coup de main lors de nos prochaines manifestations. Sans vous, nous y arriverions pas et nous espérons que le choix de nos activités vous donne autant qu'à nous l'occasion de passer des bons moments de rencontre et d'échange!



## Le fonctionnement de la Maison Relais

Grâce à la collaboration entre la Croix- Rouge Luxembourgeoise et la commune de Reckange-Mess, nous disposons de la possibilité d'offrir un encadrement parascolaire de 7h00 à 18h00 dans notre institution. L'encadrement proposé par notre institution permet ainsi d'aider les familles à harmoniser leur vie de famille et leur vie professionnelle. Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés ou résidents de la commune de Reckange/Mess, âgés d'au moins 4 ans et de 12 ans au plus, en fonction des priorités d'admission.

La commune charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil, «Maison Relais pour Enfants» et plus particulièrement de :

- l'accueil, la prise en charge, la surveillance, l'encadrement socio-éducatif des enfants inscrits d'après notre concept pédagogique
- la restauration
- la surveillance d'études
- la gestion financière (facturation, recouvrement etc.)
- et de la direction du personnel

L'équipe d'encadrement éducative est composée d'un responsable, ainsi que de plusieurs éducateurs et d'assistants socio-éducatifs.

## Services offerts par l'institution

Nous proposons une multitude de services différents, tels qu'une alimentation équilibrée, des études surveillées, l'éveil du sens de la responsabilité et l'équilibre entre la Maison Relais, l'école, les options et le foyer familial. Nous favorisons l'intérêt aux activités culturelles, ludiques et éducatives, le travail en groupe et la responsabilité face à la vie quotidienne. Nous nous engageons, à travailler en étroite collaboration avec les enseignants de l'école ainsi qu'avec les parents, à être à l'écoute des enfants pour pouvoir répondre aux mieux à d'éventuels problèmes et à respecter les situations familiales privées.

## Projet pédagogique de l'institution

Au-delà des multiples services proposés, notre établissement se réfère au projet pédagogique mis en place. Dans une perspective de prise en charge et d'accompagnement des enfants, la Maison Relais suit plusieurs buts. En voici quelques-uns :

- la transmission de valeurs sociales fondamentales
- le développement de compétences
- soutenir l'apprentissage de la langue et de la communication
- soutenir les relations sociales, les émotions et les besoins des bénéficiaires
- soutenir le développement de l'indépendance et l'autonomie des bénéficiaires
- laisser aux bénéficiaires la possibilité de faire leurs propres expériences (learning by doing)
- l'intégration des bénéficiaires

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires concernant le projet pédagogique de l'institution, veuillez consulter le site suivant : <http://www.croix-rouge.lu/reckangemess>. Vous y trouverez une version intégrale téléchargeable du projet pédagogique de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

## Horaires de l'établissement

Les heures d'ouverture de la Maison Relais sont adaptées bien évidemment aux horaires spécifiques de l'enseignement scolaire. Lors de périodes scolaires, la Maison Relais offre déjà pour débiter un accueil matinal de 7h00 à 8h00 heures avant le début des cours. Ensuite, notre établissement propose un encadrement des enfants à partir de 12h30 jusqu'à 18h00 du soir en fonction des besoins des parents. Lors des vacances scolaires, notre établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 du matin jusqu'à 18h00 du soir (sauf congés collectifs)

## Modalités d'inscription

Afin de mieux répondre aux besoins des parents et afin de concilier de manière optimale la vie familiale ainsi que la vie professionnelle et sociale pendant les périodes scolaires, nous vous proposons plusieurs modes d'inscriptions :

- Une inscription régulière (annuelle)
- Une inscription irrégulière (occasionnelle)
- Une inscription pour les vacances scolaires

## Facturation

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère (Règlement grand-ducal instituant le chèque-service accueil). Pour d'éventuelles informations spécifiques concernant la facturation adressez-vous au site internet : [www.chèqueservice.lu](http://www.chèqueservice.lu)

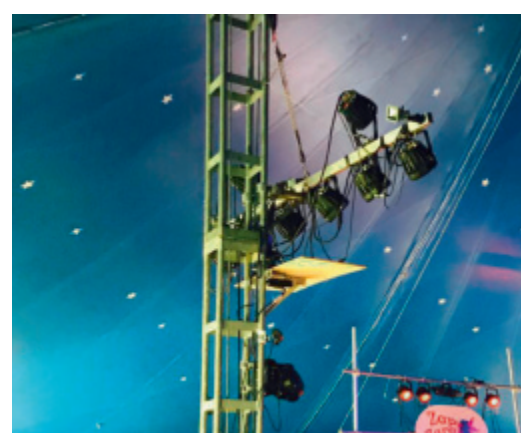
## Informations supplémentaires

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires par rapport à notre institution et tout fonctionnement n'hésitez pas à nous contacter au 263712-70 ou consulter le site internet de la Croix-Rouge Luxembourgeoise:

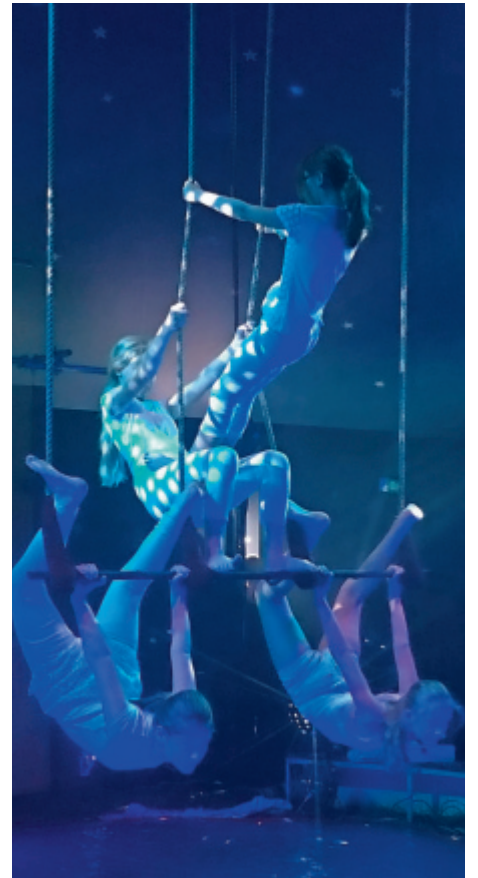


# Souvenirs

Toute l'actualité au cours de l'année  
<http://reckange.ecole.lu>



# Souvenirs





Administration communale  
de Reckange-sur-Mess